

NATIONAL BANK OF PAKISTAN

Société de droit pakistanaise au capital de 22 020 222 €
 NBP Building - I.I. Churdrigar Road - KARACHI - PAKISTAN
 Adresse de la succursale : 25, rue Jean Giraudoux - 75008 PARIS
 303 433 031 R.C.S. PARIS
 Exercice social du 01/01/2019 au 31/12/2019

BILAN AU 31 DECEMBRE 2019 (en euros)

ACTIF	Réf.	31/12/2019	31/12/2018
Caisse, banques centrales, C.C.P		5 056 770	5 028 904
Créances sur les établissements de crédit	Note 1	33 476 947	29 874 260
Opérations avec la clientèle	Note 2	186 397	1 050 504
Immobilisations incorporelles	Note 3	231 664	329 224
Immobilisations corporelles	Note 3	42 288	51 479
Autres actifs	Note 6	111 016	141 091
Comptes de régularisation	Note 6	192 621	132 502
TOTAL ACTIF		39 297 703	36 607 963

PASSIF	Réf.	31/12/2019	31/12/2018
Dettes envers les établissements de crédit	Note 4	380 080	1 248 461
Opérations avec la clientèle	Note 5	32 731 859	29 749 501
Autres passifs	Note 6	138 675	149 952
Comptes de régularisation	Note 6	356 563	430 811
Provisions	Note 7	108 520	33 373
Capitaux propres (hors FRBG)	Note 8	5 582 006	4 995 866
- Capital souscrit	Note 8	21 125 202	19 475 202
- Report à nouveau	Note 8	- 14 479 336	- 12 790 891
- Résultat de l'exercice	Note 8	- 1 063 860	- 1 688 445
TOTAL PASSIF		39 297 703	36 607 963

HORS-BILAN	Réf.	31/12/2019	31/12/2018
Engagements donnés :			
- Engagements de financement	Note 13	14 863 925	7 142 977
- Engagements de garantie	Note 13	709 120	1 015 721
Engag. reçus : engagements de garantie	Note 13	709 120	975 221
Engagements donnés douteux		13 670	13 670

COMPTE DE RESULTAT (en euros)	Réf.	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts et produits assimilés	Note 9	674 962	413 041
Intérêts et charges assimilés	Note 9	- 93 846	- 78 669
Commissions (produits)	Note 10	495 622	233 624
Commissions (charges)	Note 10	- 76 086	- 61 731
Gains ou pertes s/op. des portef. de négoc.		49 626	55 958
Autres charges d'exploitation bancaire		0	0
PRODUIT NET BANCAIRE		1 050 278	562 223
Charges générales d'exploitation	Note 11	- 2 088 111	- 2 092 910
Dotations aux amort. et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles ...	Note 3	- 196 362	- 146 324
RESUL. BRUT D'EXPLOITATION, RESULTAT D'EXPL. ET RESULTAT COUR. AV. IMPOT...		- 1 234 195	- 1 677 011
Résultat exceptionnel		170 335	- 11 434
RESULTAT NET		- 1 063 860	- 1 688 445

NOTES ANNEXES ET PRINCIPES COMPTABLES. La succursale française de la NATIONAL BANK OF PAKISTAN (NBP Paris), sise au 128, bd Haussmann - 75008 PARIS, est une société de droit pakistanaise ayant son siège social à Karachi, Pakistan. Elle obtient son agrément auprès du Conseil National du Crédit en 1975. Son rattachement fait d'elle la banque de la représentation diplomatique du Pakistan en France. L'Ambassade du Pakistan est un de ses principaux clients. L'établissement propose à sa clientèle l'ouverture des comptes de dépôt à vue, la mise à disposition de services de paiement, l'opération connexe de change et pour une catégorie déterminée de ses clients, les crédits documentaires. La succursale française de la NATIONAL BANK OF PAKISTAN participe aux opérations de syndication, de participation en risques, d'escompte/cession d'effets et d'émission de garanties dont une partie importante est réalisée avec le siège, les autres succursales du groupe ainsi qu'avec des banques correspondantes à l'étranger.

NATIONAL BANK OF PAKISTAN - PRESENTATION GENERALE DE L'ETABLISSEMENT. Constituée par l'ordonnance XIX de 1949, pour promouvoir l'extension générale des installations bancaires ainsi que la fourniture de crédits en faveur de l'agriculture, la NATIONAL BANK OF PAKISTAN (NBP) a progressivement évolué du secteur public vers le secteur privé, pour devenir une des plus importantes banques commerciales au Pakistan. Elle a étendu ses activités et services aux marchés de la dette et des actions, à la banque d'investissement, à la banque de détail, au financement de l'agriculture, à la gestion de trésorerie et plus récemment, à la promotion et au développement des petites et moyennes entreprises au Pakistan, tout en assumant les responsabilités sociales qui lui sont dévolues en sa qualité d'entreprise citoyenne. Aujourd'hui elle compte avec un réseau domestique de 1 530 agences et de 21 succursales à l'étranger dont cinq bureaux de représentation et filiales - Arabie Saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Allemagne, Hongkong, Japon, Corée, Turkménistan, Royaume-Uni, Etats-Unis, Azerbaïdjan, Chine, Canada, Kazakhstan, Ouzbékistan - afin de favoriser les échanges commerciaux, servir la communauté Pakistanaise expatriée et attirer les investissements étrangers au Pakistan. Elle continue à assurer le rôle de dépositaire des fonds du gouvernement et agit en qualité d'agent de la State Bank of Pakistan là où cette dernière n'a pas de représentation. La State Bank of Pakistan détient 75,2 % de son capital.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE. Augmentation de capital. Au cours de l'exercice, la succursale de Paris de la NATIONAL BANK OF PAKISTAN a augmenté son capital initial de 1 650 000 euros par apport en numéraire de la NATIONAL BANK OF PAKISTAN.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES. Organisation et méthodes comptables. I. Principes comptables généraux. La succursale française de la NBP est soumise au cadre réglementaire applicable aux établissements de crédit installés en France - Code monétaire et financier et Code de commerce au regard des textes réglementaires comptables. Les comptes individuels de la succursale sont établis et présentés selon les règles prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n° 2014-07 du 26/11/2014. **II. Principes généraux.** Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe

de prudence, conformément aux hypothèses de bases : Continuité de l'exploitation ; Indépendance des exercices ; Permanence des méthodes comptables. Les principes et méthodes comptables appliqués n'ont pas été modifiés par rapport à ceux de l'exercice précédent. **III. Opérations libellées en devises.** Les produits et charges de l'exercice sont convertis en euro mensuellement, au cours du jour de la devise afférente sur le marché des changes. Les créances, dettes et engagements de hors-bilan en devises sont convertis en euro au cours en vigueur à la clôture de l'exercice. Pour la clôture annuelle de ses comptes, la succursale procède à la réévaluation de ses positions de change et comptabilise le résultat. **IV. Dettes et créances sur les établissements de crédit.** Les dettes et créances sur les établissements de crédit sont ventilées d'après leur durée initiale. Les intérêts courus sont portés au bilan, par le biais des créances rattachées. Les créances et dettes sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale. Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds. **V. Crédits à la clientèle.** Les crédits accordés sont enregistrés au bilan pour leur valeur nominale. **1) Créances saines.** Sont qualifiées de créances saines les encours qui ne sont pas porteurs d'un risque de crédit avéré. Un risque de crédit est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou une partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garanties ou de cautions. **2) Créances douteuses.** Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque avéré correspondant à l'une des situations suivantes : Il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur les acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits) ; La situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ; Il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie. Lorsqu'elles présentent les caractéristiques énoncées ci-dessus, elles sont extraites des postes d'origine et inscrites dans la rubrique « créances douteuses ». Le classement en encours douteux peut être abandonné lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. Les créances sur la clientèle, dont le recouvrement est devenu incertain, font l'objet d'une dépréciation par dotation au compte de résultat, destinée à couvrir la perte potentielle qui en résultera. **3) Dépréciation au titre du risque de crédit avéré.** Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la succursale Française de la NBP par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et l'espérance de récupération de la créance, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leur coût de réalisation. **4) Traitement comptable des décotes et dépréciations.** Les dotations et reprises de dépréciations pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps étant inscrite dans la marge d'intérêt. **VI. Commissions.** Les commissions assimilées à des intérêts, ainsi que les autres commissions sont constatées en compte de résultat à la date de facturation. **VII. Immobilisations.** Les immobilisations sont enregistrées au prix de revient historique sous déduction des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées suivantes : Mobilier et agencements de la succursale : 10 ans, Mobilier et agencements des logements de fonction : 10 ans, Matériel de bureau : 5 ans, Matériel informatique : 3 ans, Matériel de transport : 4 ans. Les dépenses d'entretien et réparations sont passées en charges de l'exercice auquel elles sont rattachées. En application du CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directes ou indirectes à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien. Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation. **VIII. Rémunérations. Rémunération des cadres dirigeants expatriés.** La rémunération des cadres dirigeants comporte une part fixe dont salaire et indemnités d'expatriation ; une part variable dont avantages en nature ; des bonus accordés par la NBP en fonction des résultats du groupe et autres événements exceptionnels. **2019.** Nombre de bénéficiaires : 3, Rémunérations brutes en euros : 285 960, Avantages en nature en euros : 167 392, Total : 453 352. **2018.** Nombre de bénéficiaires : 2, Rémunérations brutes en euros : 225 104, Avantages en nature en euros : 170 082, Total : 395 186. **IX. Provisions pour retraite.** En France, les pensions et retraites du personnel sont prises en charge par des organismes interprofessionnels fonctionnant par répartitions auxquels sont versés des cotisations. Celles-ci sont prises en charge dans l'exercice de leur appel. La succursale n'a pas d'engagement au titre de personnel en préretraite. Les droits futurs relatifs aux indemnités de départ en retraite ainsi qu'au régime de retraites complémentaires, ont été évalués selon la méthode « Unités de crédit projetées option prospective » et sont provisionnés à hauteur de 42 Keuros en 2019. **X. Evénements postérieurs à la clôture.** Au 30/09/2020 la succursale de Paris de la NATIONAL BANK OF PAKISTAN a augmenté son capital initial de 895 020 euros par apport en numéraire de la NATIONAL BANK OF PAKISTAN. Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Compte tenu du caractère récent de l'épidémie de COVID-19, la banque n'est pas en capacité de quantifier l'impact chiffré éventuel de cet événement postérieur à la clôture. La Direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de la banque à poursuivre son exploitation.

Immobilisations en valeurs brutes	31/12/2018	Acquis.	31/12/2019
Logiciels	945	86	1 030
Immobilisations en cours	-	-	0

TOTAL IMMOB. INCORPORELLES	945	86	1 030
Mobilier et agencements de la succursale.....	302	4	306
Mobilier et agcts des logements de fonction.....	82	0	82
Matériel de bureau.....	199	-	199
Matériel de transport.....	1	-	1
TOTAL IMMOB. CORPORELLES	583	4	587
TOTAL VALEURS BRUTES	1 528	90	1 618

Amortissements/Dépréciations	31/12/2018	Dotations	31/12/2019
Logiciels.....	616	183	799
TOTAL IMMOB. INCORPORELLES	616	183	799
Mobilier et agencements de la succursale.....	277	7	284
Mobilier et agcts des logements de fonction.....	61	4	65
Matériel de bureau.....	193	2	196
TOTAL IMMOB. CORPORELLES	531	13	545
TOTAL AMORTISSEMENTS	1 147	197	1 343

NOTE 4 - DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT. Comptes ordinaires à vue, 31/12/2019 : 380, 31/12/2018 : 712, Comptes ordinaires créditeurs Hors Groupe, 31/12/2019 : 275, 31/12/2018 : 417, Comptes ordinaires créditeurs Groupe, 31/12/2019 : 105, 31/12/2018 : 294, Dettes à terme, Autres dettes à terme envers le Siège, Succursale..., 31/12/2018 : 525, Dettes rattachées, 31/12/2018 : 12, Total, 31/12/2019 : 380, 31/12/2018 : 1 248. Répartition des dettes à terme par durée restant à courir, A moins d'un mois, 31/12/2018 : 525.

NOTE 5 - COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE. Comptes ordinaires créditeurs, 31/12/2019 : 17 456, 31/12/2018 : 16 316, Dont dépôts espèces nantis de l'Ambassade du Pakistan, 31/12/2019 : 9 308, 31/12/2018 : 5 957, Comptes sur livrets, 31/12/2019 : 14 607, 31/12/2018 : 12 804, Dépôts de garantie, 31/12/2019 : 526, 31/12/2018 : 432, Autres sommes dues, 31/12/2019 : 144, 31/12/2018 : 197, Total, 31/12/2019 : 32 733, 31/12/2018 : 29 749. Répartition des dépôts à terme par durée restant à courir, A moins d'un mois, 31/12/2018 : 197.

NOTE 6 - AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS. Autres actifs, 31/12/2019 : 111, 31/12/2018 : 141, Chèques et prélèvements en attente de règlement, 31/12/2018 : 2, Dépôts et cautionnements constitués, 31/12/2019 : 8, 31/12/2018 : 34, Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), 31/12/2019 et 31/12/2018 : 6, Avance sur compte deposit, 31/12/2019 : 42, 31/12/2018 : 8, Crédit de TVA, TVA déductible, 31/12/2019 : 30, 31/12/2018 : 59, Sommes en attente de remboursement, 31/12/2019 : 24, 31/12/2018 : 33, Comptes de régularisation Actif, 31/12/2019 : 129, 31/12/2018 : 133, Charges constatées d'avance, 31/12/2019 : 35, 31/12/2018 : 73, Produits à recevoir, 31/12/2019 : 93, 31/12/2018 : 60, Autres passifs, 31/12/2019 : 137, 31/12/2018 : 150, TVA collectée par l'établissement, 31/12/2019 : 3, Sommes dues à l'Etat et aux autres organismes sociaux, 31/12/2019 : 28, 31/12/2018 : 72, Autres sommes dues, 31/12/2019 : 106, 31/12/2018 : 78, Comptes de régularisation Passif, 31/12/2019 : 293, 31/12/2018 : 431, Comptes de règlement et de recouvrement, 31/12/2018 : 40, Charges à payer, 31/12/2019 : 123, 31/12/2018 : 242, Provision congés payés, 31/12/2019 : 169, 31/12/2018 : 149.

NOTE 7 - PROVISION RISQUES ET CHARGES. Provision charge de retraite, 31/12/2018 : 33, Dotation : 9, 31/12/2019 : 43, Provision pour risque, Dotation et 31/12/2019 : 66, Total, 31/12/2018 : 33, Dotation : 75, 31/12/2019 : 109.

NOTE 8 - VARIATION DES FONDS PROPRES	31/12/2018	Affectation résultat	Aug.	Diminution	31/12/2019
Dotation capital.....	19 475	-	1 650	-	21 125
Report à nouveau.....	- 12 791	- 1 688	-	-	- 14 479
Résultat de l'exercice ..	- 1 688	1 688	-	- 1 064	- 1 064
TOTAL FDS PROPRES DE BASE ET TOTAL	4 996	0	1 650	- 1 064	5 582

NOTE 9 - MARGE INTERETS. Intérêts perçus et produits assimilés, 31/12/2019 : 675, 31/12/2018 : 413, Intérêts sur comptes et prêts interbancaires, 31/12/2019 : 624, 31/12/2018 : 295, Intérêts sur créances commerciales et crédit à la clientèle, 31/12/2019 : 51, 31/12/2018 : 118, Intérêts payés et charges assimilées, 31/12/2019 : - 94, 31/12/2018 : - 79, Intérêts sur compte interbancaires, 31/12/2019 : - 13, 31/12/2018 : - 38, Intérêts sur comptes livrets clientèle, 31/12/2019 : - 80, 31/12/2018 : - 41, Marge d'intérêt, 31/12/2019 : 581, 31/12/2018 : 334.

NOTE 10 - COMMISSIONS NETTES. Commissions (produits), 31/12/2019 : 496, 31/12/2018 : 234, Commissions sur crédits documentaires, 31/12/2019 : 490, 31/12/2018 : 213, Commissions de garantie, 31/12/2019 : 3, 31/12/2018 : 14, Commissions moyens de paiement, 31/12/2019 : 3, 31/12/2018 : 7, Commissions (charges), Commissions payées aux banques, 31/12/2019 : - 76, 31/12/2018 : - 62, Net commission, 31/12/2019 : 420, 31/12/2018 : 172.

NOTE 11 - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION. Salaires et traitements, 31/12/2019 : 843, 31/12/2018 : 761, Charges de retraite, 31/12/2019 : 98, 31/12/2018 : 78, Charges sociales, 31/12/2019 : 218, 31/12/2018 : 245, Impôts, taxes et versements assimilés aux rémunérations, 31/12/2019 : 126, 31/12/2018 : 172, Frais de transport, 31/12/2019 et 31/12/2018 : 3, Loyer locaux, 31/12/2019 : 157, 31/12/2018 : 144, Honoraires audit, conseils et avocats, 31/12/2019 : 139, 31/12/2018 : 108, Autres frais administratifs, 31/12/2019 : 525, 31/12/2018 : 635, Remboursement de frais, 31/12/2019 : - 89, 31/12/2018 : - 52, Total, 31/12/2019 : 2 019, 31/12/2018 : 2 093.

NOTE 12 - COUT DU RISQUE. Néant.

NOTE 13 - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS. Engagements de financement donnés, 31/12/2019 : 14 864, 31/12/2018 : 7 143, Engagements en faveur d'établissements de crédit, 31/12/2019 : 5 556, 31/12/2018 : 1 183, Engagements en faveur de la clientèle (*), 31/12/2019 : 9 308, 31/12/2018 : 5 960, Engagements de garantie donnés, 31/12/2019 : 723, 31/12/2018 : 1 016, Cautions, avals, autres garanties d'ordre d'établissements de crédit, 31/12/2019 : 500, 31/12/2018 : 797, Garanties d'ordre de la clientèle, 31/12/2019 : 223, 31/12/2018 : 218, Engagements de garantie reçus, 31/12/2019 : 723, 31/12/2018 : 975, Cautions, avals, autres garanties reçus d'établissements de crédit, 31/12/2019 : 709, 31/12/2018 : 975, Garanties reçus de la clientèle, 31/12/2019 : 14, Total, 31/12/2019 : 16 310, 31/12/2018 : 9 134. (*) Les engagements en faveur de la clientèle sont composés des lettres de crédit confirmés au bénéfice de l'Ambassade du Pakistan. Ces engagements bénéficient d'une sureté réelle sous forme de dépôt espèces placés sur les comptes créditeurs de la clientèle.

NOTE 14 - OPERATIONS EN DEVISES. Montant global de la contrevaletur en euros de l'actif en devises, 31/12/2019 : 21 417, 31/12/2018 : 17 577, Montant global de la contrevaletur en euros du passif en devises, 31/12/2019 : 21 355, 31/12/2018 : 17 574. La principale devise utilisée hors euros est l'USD.

NOTE 15 - EFFECTIF MOYEN (en unités). Techniciens des métiers bancaires, 31/12/2019 : 6, 31/12/2018 : 7, Cadres, 31/12/2019 et 31/12/2018 : 5, Cadres « hors classification », 31/12/2019 : 3, 31/12/2018 : 2, Total, 31/12/2019 et 31/12/2018 :

14.

NOTE 16 - IMPOT SUR LES SOCIETES. La banque n'a pas acquitté d'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice clos le 31/12/2019 dans la mesure où l'exercice est fiscalement déficitaire.

EXTRAIT DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS. Opinion. En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Directeur Général le 01/10/2018, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la succursale de Paris NATIONAL BANK OF PAKISTAN, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par la Direction sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la succursale à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion. Référentiel d'audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. **Indépendance.** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. **Justification des appréciations - Points clés de l'audit.** En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. **Crédits à la clientèle. Risque identifié.** Les opérations avec la clientèle sont porteuses d'un risque de crédit qui expose la succursale à Paris de la NATIONAL BANK OF PAKISTAN à une perte potentielle si son client ou sa contrepartie s'avère incapable de faire face à ses engagements financiers. La succursale à Paris de la NATIONAL BANK OF PAKISTAN constitue des dépréciations individuelles destinées à couvrir ce risque dont les principes comptables d'évaluation sont présentés dans le paragraphe V des « Principes et Méthodes Comptables » de l'annexe aux comptes annuels. **Approche d'audit.** Pour les encours douteux de la clientèle, nos travaux ont consisté à tester au 31/12/2019 les principales hypothèses retenues pour l'estimation des dépréciations et des provisions individuelles. Dans le cadre de l'arrêt des comptes, votre succursale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Nous avons, d'une part, revu et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés et, d'autre part, vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans le paragraphe V des « Principes et Méthodes Comptables » de l'annexe aux comptes annuels. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. **Vérifications spécifiques.** S'agissant d'une succursale d'une entité étrangère, nous n'avons pas procédé aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires. Désignation du Commissaire aux comptes.** Nous avons été nommé Commissaire aux comptes de la succursale NATIONAL BANK OF PAKISTAN par décision de la Direction en date du 02/05/2016. Au 31/12/2019, le cabinet BATT AUDIT était dans la 4^e année de sa mission sans interruption. **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.** Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la succursale à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par la Direction. Fait à Paris, le 3 février 2021, BATT AUDIT : Jehanne GARRAIT, Commissaire aux comptes.

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social.